

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 2 (1864)  
**Heft:** 3

**Artikel:** [Communications de la rédaction]  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-177070>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

matin : vâitzé lo momeint ore, mà ne faut pas badenâ ; nos ein lo trèsò po su sti iâdzo, mà ne vos faut rein àubliâ dè tot cien que vé vos dere. Vos vindràî contre la miné, avoué dau pan bllian, dau roti et dau vin boutzi, mà faut que l'ein ôssè prau, faut pas mènadzi lo pan et la pedance dein elliâu z'affère, ni lo bàire, et que tot sâi bon. Vos dio que nos ein noutr'affère. Portant, se par hasâ l'esprit qu'è metcheint, vos sédè, l'allâvé ître lo pllie fort, ah ! dein stu cas ne pu repondre ni dè ma via ni dè la voutra, et se vos ouèdè on bruit d'ètius-nâuvo et dèz louis-d'o, cein voudra dere que faut felâ asse rido qu'on porra, po ne pas avâi lo cou tordu ; cà se l'esprit no z'attappè, nos rontra lo cotzon. Se cein arrevè, ma crayo que na, vos vèlliâi ouro lo bruit dau caisson que retchidra avoué lè z'ètius ; et pu vos verrâi tot plliein dè fu pè lo bou, et lè vâudâi, lo diablo et tota la mètzance que vindrant et que farant la chetta et on trafi d'einfè. Vos âi bin ohîu. Mà sta né nos ein lè z'ètius. Apportâ pi dei satzets, que séyant fé dè tâila que n'ôssè pas servi et que n'ôssè pas ètà à la buïa, et ie faut que lè satzets séyant liettâ dè crin d'èga que n'ossè fé qu'on polliein. N'aubliâ rein. Adieusivo à ti. Vos ne mè reverràî pas dévant que vos revâyo.

Quand lau z'u tot cein de, s'ein alla trovâ quôquè z'amis et lau dese dinse : Ditè vâi, vos faut mè fére on servigo ; i'é quie sat âu houit dâdous à quoui i'é fé à craire que vu teri frou lo soi-disant trèsò dè Nernetzan ; nos volliein fére dei hounè recâffâies, vos allâ vère, et bàire on bon coup. Lè z'amis que ne demâdâvant pas mi desirant qu'oi. — Vos foudra mettre dei tremisè per dessus voutrè z'habits, et préparâ onna dozâna dè petits mouis dè retailons et dè rebibè, et preindre tot cein que fo po fére on tzèrivari d'einfè : dei pâle, dei faux, dei couvè dè marmitè et tot lo batacllian. Laissèri tzezi on mellion su on moui dè brequès d'ècouallè et dè botoillè, sara lo signa ; vos mettrâi lo fu âi rebibè et apri vos foudra boulà que dei vâudâi, vos dèmenâ et corre decé delé ein faseint lo tzèrivari.

Quand s'ein vegne pè vè la mi-nè, tot lo mondo sè trova à son pousto ; lo sorcier dein lo crâu, lè compère derrâi lè z'âbros, et elliâu que vegniant po lo trèsò tot alcinto dau crâu. Itè-vos quie, mè z'amis ? que dese lo sorcier à elliâu z'iquie ; ne budzi pas, lo vâitzé, lo vâitze. Et noutron diablo d'homme làivè on pucheint mellion et lo laissè retzesi su lo moui dè brèquè d'ècouallè. Lè compère allumant lè fû et coumèçant onna chetta, on trafi dè vaudâi ; iò vatequie ti elliâu qu'étant venus po lo trèsò que fotant lo camp avau lo cret et que ne sè fant pas pressâ pos felâ. Quand furant prau liein et hò et bin via, lè compère et lo sorcier sè mirant à freccottâ dein lo crâu avoué lo pan bllian, lo roti et lo vin boutzi. Medzivant, tringuâvant et recâffâvant ; l'étant à noça et sè fasant dau bon sang. Mà l'ein eut ion dei z'èpouâiri que s'eincobliâ à on gourgnon et que tzeze bas ; iò l'avâi tant pouâire que n'osa pas rebudzi de grand teimps. Tot parâi quand l'eut

ohîu dèvesâ et recâffâ et trinquâ, cà l'étâi tresâi proutzo dau crâu ; revegne on bocon dè sa pouaire, et finalameint se relèva ein se deseint dinse : — Mè bourlâi ! sè fotant dè nos... ei baugro dè sorcier, ei caïon... Et s'ein alla tot lo drâi portâ plieinta contre lo diablo dè Molleins. Et l'affère alla au correctionnè, po cein que lo sorcier, que n'étâi pas sorcier, coumein vos sède, l'avâi teri quôquès picès dè cinq batze por avâi dau boutzi, sein cien n'arrâi pas ètà condannâ, car l'histoire dè ti elliâu to fe à recâffâ tot lo tribuna ; et ti elliâu que vegniant po oure l'affère ie firant dei bonnè risè. Lo diallio de Molleins conta têt lo dèta dè cein que l'avâi fé à fére a sa beinda, et elliâu qu'avant portâ plieinta ne savaud pas iò sè catzi tant l'avant delâu.

L. FAVRAT.

### Bulletin de la Bourse.

ACTIONS. — Les *bonnes* sont rares.

ARGENT. — Il est difficile de servir toutes les demandes.

INDÉPENDANCE. — Cette valeur n'est pas recherchée en ce moment. Par contre, *l'orgueil* a beaucoup monté. Nous devons toutefois rappeler que les hauts prix ne font pas toujours les bonnes valeurs. Les infortunés actionnaires de l'Ouest en savent quelque chose.

CHARITÉ. — Nous connaissons de gros capitalistes qui préfèrent d'autres valeurs à ce genre de placement. Nous le recommandons néanmoins à l'attention de nos amis.

BONNE FOI. — Cette valeur a besoin d'appui.

MODE. — Plus variable que le *crédit mobilier* et valeur souvent onéreuse pour les maris.

BONHEUR. — Rare. Il n'y a pas de vendeurs.

MARIAGE. — Il nous semble que cette valeur est délaissée par bon nombre de spéculateurs. Les dames sauraient-elles nous dire pourquoi ?

VIN. — Beaucoup d'affaires... mais quelques fois au dépens du nez.

THÉÂTRE. — Manque sur place. Reste demandé.

ABONNÉS. — Le *Conteur vaudois* est toujours preneur.

X.,

agent de change.

Lausanne, 10 Décembre 1865.

Notre appel à la collaboration nous a procuré déjà d'intéressantes communications que nous soignons en portefeuille pour leur donner essor dans nos colonnes au fur et à mesure que l'espace de celles-ci le permettra. Courage donc, chers collaborateurs ; n'attendez pas même la publication d'un premier article pour travailler à un second ; envoyez, envoyez toujours ; que vos nombreuses pages fassent de notre portefeuille une véritable corne d'abondance et que leur mérite laisse notre panier dans la disette.

Mais, écoutez tout bas à l'oreille : Sur dix d'entré

vous nous trouvons en moyenne six poètes, et si vous ne devenez pas sobres en ce genre, nous craignons que le *Conteur* ne se convertisse en recueil de vers. Vous savez que, malheureusement, la poésie est mise au second plan dans ce siècle de réalisme, et qu'il faut prendre le monde comme il est. Variez donc, Messieurs; prose, vers, prose, prose, prose... vers.

— Après tout, nous nous entendrons bien; gardez vous de froncer le sourcil et restons bons amis.

L. M.

Nous aurons le plaisir de donner prochainement à nos lecteurs une appréciation de l'ouvrage que vient de publier M. Urbain Olivier, sous le titre: *Adolphe Mory*, et dans lequel nous venons de lire des pages délicieuses.

— Un jeune homme de famille, en train d'escompter sa fortune à venir, rédige comme suit les billets qu'il passe à ses usuriers:

« *Fin papa*, je paierai à M. un tel ou à son ordre, etc. »

Il paraît que les brouillards obscurcissent non seulement les rives du Léman, mais aussi les rives de la Broie. Nous lisons dans le *Nouveliste* une correspondance datée de Lucens dans laquelle se trouve la phrase suivante:

« Les échos des forêts, qui n'aiment que l'harmonie, veulent aussi se faire entendre et semblent ne vouloir se perdre qu'au 40<sup>e</sup> arrondissement pour faire oublier l'erreur des uns et le tort des autres. » Que diable cela veut-il dire?... On se perd en conjectures sur le sens de cet alinéa. Les échos, les forêts, l'erreur, le 40<sup>e</sup> arrondissement... Sortez-vous de là.

## JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

Pierre Romilly regarda le cardinal avec étonnement, les grands seigneurs et les domestiques, présents à cette scène, firent de même; les archers restèrent ébahis, et celui d'entr'eux qui tenait Pierre au collet, le lâcha.

« Oui, oui, Messieurs, poursuivit le cardinal, tout ceci est arrivé par ma propre faute. Si cet homme se trouve dans le besoin, et si le besoin l'a mené au crime, cela vient de ce que je n'ai point acquitté une dette que j'ai contractée avec lui il y a plus de cinquante ans. Je n'étais alors qu'un pauvre petit berger arrivé nu-pieds à Genève; ce fut cet homme, ici présent, alors petit garçon comme moi, qui pria son père de me donner une chaussure. Je m'en souviens encore comme si la chose s'était passée hier, le vieux papa me dit: « Je ne te fais point cadeau de ces souliers, mais tu me les payeras un jour, lorsque tu seras cardinal. » Sa prédiction s'est accomplie, bien que ni lui, ni moi, n'y ayons cru au moment où il la fit. Me voilà cardinal, et les souliers ne sont pas encore payés. Je m'estime heureux que la

Providence me l'ait si fortement rappelé et m'ait donné occasion de réparer mon tort. Venez maintenant avec moi dans mon appartement, afin que je vous paie ma dette, Pierre Romilly. »

Pierre Romilly pouvait à peine en croire ses oreilles; il ne lui était resté qu'un souvenir très-confus du pauvre enfant aux pieds nus, et il ne pouvait se figurer que ce même enfant fût en réalité le grand seigneur en chapeau de cardinal et vêtu de velours pourpre qui lui parlait en ce moment. Cela dépassait ses idées.

C'était pourtant la réalité, et, dans la joie de son noble cœur, le cardinal oubliait totalement que Pierre fut accusé d'un crime odieux; il lui tendit la main et l'aida lui-même à monter les escaliers, puis il le laissa dans une chambre magnifiquement ornée, lui disant de l'attendre, jusqu'à ce qu'il eût achevé ses affaires avec les autres seigneurs. Il y passa une heure avec son fils dans une attitude indicible; enfin, le cardinal entra dans la chambre; derrière lui on menait un homme auquel on avait lié les mains, et cet homme n'était pas autre chose que le prétendu chevalier autrichien que l'on avait arrêté sur le signalement fourni par Romilly. Il pouvait d'autant moins nier, que l'on avait retrouvé sur lui les autres bijoux volés par ceux qui, la nuit dernière, avaient volé avec effraction dans la demeure du cardinal. De cette manière l'innocence du pauvre Romilly fut certaine. Le cardinal s'en montra aussi joyeux que l'accusé lui-même, qui put alors goûter tout le bonheur que cet événement lui avait procuré. Restait toujours la circonstance que Romilly, en dépit de la dépense formelle du Conseil de la ville de Constance, avait acheté la chaîne d'un inconnu; mais cette infraction aux lois fut bientôt amnistiée par l'influence de l'homme qui exerçait un pouvoir immense, et sur la ville, où il se trouvait en ce moment, et sur toute l'Europe. Romilly apprit, de la bouche même du cardinal, l'histoire du jeune berger de Brogny. Après avoir achevé ses études à Rome, il était entré comme simple moine dans la chartreuse de la Sainte-Trinité, à Dijon. Mais les profondes connaissances du jeune moine avaient bientôt répandu sa réputation au delà des murs du couvent. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne l'avait tiré de la solitude du cloître pour lui conférer les fonctions de prieur dans plusieurs abbayes importantes, et enfin il avait fait la connaissance du pape Clément VII, qui avait alors son siège à Avignon. De là il s'était promptement élevé aux plus hautes dignités de l'Eglise, et enfin il était devenu chancelier apostolique, et il se trouvait au concile de Constance où il dirigeait toutes les affaires, et où il couronna le pape Martin V, élu par le concile.

Il est superflu d'ajouter que, dès cet instant, la pauvreté de Romilly cessa. Non seulement le cardinal fit le nécessaire pour l'arracher de son indigence du moment, mais il lui apprit aussi qu'il serait prochainement nommé évêque de Genève, et que si Romilly voulait accepter la place de gouverneur du palais épiscopal, elle lui était assurée. Romilly accepta avec joie et reconnaissance. Le lendemain, il reprenait avec son fils la route de Genève, impatient de porter à sa femme la nouvelle de son bonheur. Tout arriva comme le cardinal l'avait annoncé! Il devint évêque de Genève et Romilly gouverneur du palais épiscopal.

Le cardinal, une fois installé, fit construire la chapelle des Macchabées, sur les murailles de laquelle on voyait son portrait, lorsqu'enfant il gardait les bestiaux, car jamais le cardinal n'eut honte de son humble origine, et il voulut en laisser un monument durable à la postérité et prouver que l'étude, le talent et la persévérance peuvent conduire un homme aux plus hautes dignités, quelle que soit sa famille et son origine.

(Traduit de l'allemand par J. Z.)

FIN.

Pour la rédaction: L. MONNET. S. CUÉNOUD.